

| |
|---|
| <p style="text-align: center;">Liste des pièces justificatives à fournir pour le paiement des subventions DETR</p> |
|---|

Pour une demande d'avance :

- Demande du bénéficiaire sollicitant le paiement d'une avance de 5 % de la subvention.
- Attestation de démarrage des travaux et ordre de service (avec la date précise de début d'exécution).

Pour toute demande d'acompte :

- Demande du bénéficiaire sollicitant le paiement partiel de la subvention.
- Attestation de démarrage des travaux signée par le maire (avec la date précise de début d'exécution).
- Une copie de l'acte juridique constituant le commencement d'exécution de l'opération (ordre de service, bon de commande, devis signé, marché de travaux, décision d'affermissement d'une tranche conditionnelle d'un marché de travaux, compromis ou promesses de ventes).
- Etat récapitulatif des dépenses (paiement sur HT pour investissement et TTC pour fonctionnement) certifié exact et visé par le maire et le comptable.
- Les factures correspondant à l'état récapitulatif susmentionné.

Pour toute demande de solde ou de paiement en un seul versement :

- Demande du bénéficiaire sollicitant le paiement du solde ou le paiement de la subvention en un seul versement.
- Un certificat signé par le maire attestant de l'achèvement des travaux.
- Une copie de l'ordre de service et de réception de travaux.
- Etat récapitulatif des dépenses (paiement sur HT pour investissement et TTC pour fonctionnement) certifié exact et visé par le maire et le comptable.
- Les factures correspondant à l'état récapitulatif susmentionné.
- **Vu l'article 4 de votre arrêté, joindre obligatoirement un bilan final d'exécution.**
- Une attestation mentionnant le coût final de l'opération (hors taxes), la date de début et fin de travaux et les modalités définitives de financement.

Tout dossier de demande de paiement doit être transmis en préfecture par courrier et par mail aux adresses suivantes :

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des finances locales
Section des concours financiers de l'État
1, esplanade Jean-Moulin
93 007 Bobigny cedex**

et

pref-subvention@seine-saint-denis.gouv.fr